

Pourquoi aller voter?

Comme femmes francophones en milieu minoritaire, il est important de se faire entendre en allant voter.

Le vote des femmes, ça compte!

- C'est un devoir pour les citoyens et citoyennes
- C'est un droit gagné par nos mères et nos grands-mères. En 1917, l'Ontario a accordé le droit de vote aux femmes. Mais ce n'est qu'en 1954 que **toutes** les femmes en Ontario ont enfin eu le droit de vote, puisque ce n'est qu'à cette date que les Autochtones l'ont obtenu
- Ensemble, nous pouvons utiliser le pouvoir de notre vote pour influencer les décisions politiques qui nous touchent

Quelques enjeux qui touchent les femmes et qui sont discutés à l'échelle provinciale

- La violence faite aux femmes
- L'égalité entre les hommes et les femmes
- La lutte contre la pauvreté
- L'éducation
- La santé
- Les services en français

Les 4 grands partis de l'Ontario (par ordre alphabétique)

- **Nouveau parti démocratique de l'Ontario**



- **Parti conservateur de l'Ontario**



- **Parti libéral de l'Ontario**



- **Parti Vert de l'Ontario**



Les élections provinciales



Les élections provinciales

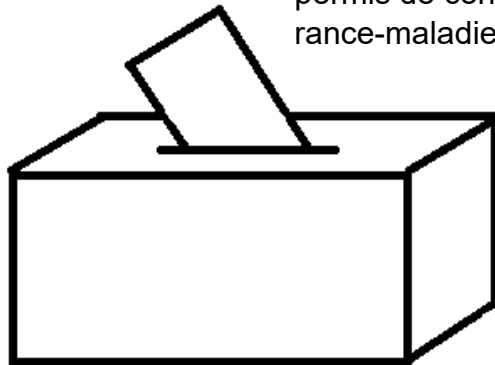
Le système politique de l'Ontario est composé de :

- La Reine d'Angleterre, représentée par la lieutenante-gouverneure
- Le Conseil exécutif (cabinet)
- L'Assemblée législative de l'Ontario

Les membres de l'Assemblée législative (les députés et députées) sont élues par les Ontariens et Ontariennes lors des élections provinciales.

Le gouvernement ontarien est formé par le parti qui obtient le plus de députées élues à l'Assemblée législative, et son ou sa chef devient premier ou première ministre. Le ou la chef du deuxième parti qui obtient le plus de voix aux élections devient habituellement chef de l'opposition.

Les membres du Conseil exécutif (les ministres) sont nommées par la première ministre, qui est chef du conseil, parmi les députées élues de son parti.



À quelle fréquence sont organisées les élections provinciales?

Les élections ontariennes sont normalement tenues à date fixe tous les quatre ans, le premier jeudi du mois de juin. Toutefois, la lieutenante-gouverneure peut déclencher des élections s'il y a un vote de non-confiance de l'Assemblée, si la première ministre l'en convainc ou encore si la première ministre démissionne.

Qui peut voter?

Il faut remplir les 3 critères suivants :

- Avoir 18 ans et plus
- Être citoyenne canadienne
- Résider en Ontario

Pour vous inscrire et voter à une élection provinciale, vous devez prouver votre identité et votre adresse (par exemple avec un permis de conduire ou une carte d'assurance-maladie et un bail, etc.).

Êtes-vous inscrite à la liste des électeurs?

Vous pouvez vérifier si vous êtes inscrite au registre et vous inscrire en ligne sur le site d'Élections Ontario

www.elections.on.ca/fr.html

ou en téléphonant sans frais au : **1-888-668-8683**

Vous habitez en maison d'hébergement et vous n'avez pas d'adresse permanente?

Si vous n'avez pas une adresse postale permanente, vous **avez quand même le droit de voter**. Le lieu où vous êtes le plus souvent retournée pour manger ou dormir dans les cinq dernières semaines est considéré comme votre lieu de résidence. Si vous n'avez pas de document d'identification comportant à la fois votre nom et cette adresse, nous proposons un document d'identification temporaire appelé « Attestation de l'identité et du lieu de résidence » afin que vous puissiez remplir les conditions pour recevoir un bulletin de vote. Pour obtenir cette attestation, communiquez avec l'administratrice du centre d'hébergement ou de la banque alimentaire où vous vous rendez le plus souvent.

Peut-on voter avant le jour officiel d'élections?

Oui. Vous devez vous rendre à un bureau de vote anticipé. Vous trouverez les dates, les heures et les endroits sur le site Internet d'Élections Ontario. www.elections.on.ca/fr.html

Ces informations sont tirées notamment du site www.elections.on.ca/fr.html